

### DEPARTEMENT DE L'AUBE ARRONDISSEMENT DE TROYES COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PÂLIS

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PALIS

Date de la convocation : 22/02/2024

Date d'affichage de la convocation : 22/02/2024

#### Nombre de Conseillers:

En exercice:	29
Présents:	26
Représentés:	03
Votants ·	29

Délibération n°

2024 D 019

#### Séance du 27 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 février à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en mairie annexe d'AIX-EN-OTHE, sous la <u>présidence</u> de Séverine DELSERT BROQUET, Maire de la Commune d'AIX-VILLEMAUR-PALIS.

Etaient présents: Mmes et MM.: Séverine DELSERT BROQUET, Reynald CARLOT, Florent GAUROIS, Sophie BLANCHIN, Didier DESPREZ, Gérald ROUSSELOT, Lucie CARLIER, Gérard TRUTAT, Guy THOMAS, Elisabeth ODON, Jean-Michel POTS, Gérard VAN MELCKEBEKE, Yves MORANDEAU, Lydia LENAINT, Laurence LUIS-LEON, Cécile PETIT, Mikaël MATIGNON, Laura SERON-HABERLAND, Kylan GORIT, Hubert PROT, Karine CRAVIC, Claire ADAM, Christie DEZERT, Timothée BRASSET, Gilles FOUILLADE, Nathalie HINFRAY.

Absents ayant donné procuration: Sylvie VELUT pouvoir à Gérard TRUTAT, Eloïse SOYER pouvoir à Lucie CARLIER, Sonia PREHOUBERT pouvoir à Séverine DELSERT BROQUET

Absents: --

Secrétaire de séance : Monsieur Lucie CARLIER

<u>Objet de la délibération</u>: ELECTION DES DELEGUES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL CONSTRUCTION GESTION COSEC TRANSP SCOLAIRE (SICGTS)

Madame le maire expose que, suite au renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des délégués de la commune d'AIX-VILLEMAUR-PALIS au sein des syndicats dont elle est membre.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune au sein du Syndicat Intercommunal Const. Gestion Cosec Transport Scolaire (SICGTS).

Dans ce syndicat, la commune est représentée par trois délégués titulaires et trois délégués suppléants.

Conformément à l'article L.5211-7 du CGCT, les délégués de la commune sont élus au scrutin secret à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, le plus âgé est élu.

Sont candidats en qualité de représentants titulaires et suppléants :

REPRESENTANTS TITULAIRES	REPRESENTANTS SUPPLEANTS
Mme Sylvie VELUT	M. Kylan GORIT
M. Reynald CARLOT	M. Gérard VAN MELCKEBEKE
M. Hubert PROT	Mme Christie DEZERT

Le conseil municipal procède à l'élection, au scrutin secret à l'unanimité, des représentants de la commune dans le syndicat précité.

## Sens du vote:

Mme Sylvie VELUT: 29 voix pour,

M. Reynald CARLOT: 29 voix pour,

M. Hubert PROT:: 29 voix pour,

M. Kylan GORIT: 29 voix pour,

M. Gérard VAN MELCKEBEKE: 29 voix pour,

Mme Christie DEZERT: 29 voix pour.

Sont élus pour représenter la commune d'AIX-VILLEMAUR-PALIS au sein du Syndicat Intercommunal Const. Gestion Cosec Transport Scolaire (SICGTS):

REPRESENTANTS TITULAIRES	REPRESENTANTS SUPPLEANTS
Mme Sylvie VELUT	M. Kylan GORIT
M. Reynald CARLOT	M. Gérard VAN MELCKEBEKE
M. Hubert PROT	Mme Christie DEZERT

Extrait certifié conforme au registre des délibérations, Le Maire, Sévérine DELSERT BROQUET.